

ASSEMBLEE NATIONALE24 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 121 Rect.

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15

Dans le 3° du I de cet article, après le mot :

« dispositions »,

insérer les mots :

« des deuxième et cinquième alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.